
États financiers du
Réseau local d'intégration des
services de santé du Nord-Est,
exerçant ses activités sous le
nom de Services de soutien à
domicile et en milieu
communautaire du Nord-Est

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net (du déficit)	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Nord-Est

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Nord-Est (le « RLISS du Nord-Est », ou le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net (du déficit) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de l'actif net (du déficit) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion sans réserve en date du 22 juin 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLIS;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLIS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLIS à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l. /S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario)
Le 26 juin 2023

**Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à
domicile et en milieu communautaire du Nord-Est**

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Actifs			
Court terme			
Trésorerie		33 831 984	23 444 820
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)		716 700	2 839 577
Débiteurs	12	1 886 893	1 260 631
Charges payées d'avance		381 424	1 418 431
		36 817 001	28 963 459
Immobilisations	3	23 545	57 992
		36 840 546	29 021 451
Passifs			
Court terme			
Créditeurs et charges à payer	12	15 613 672	16 844 225
Montant à verser au Ministère	4	21 187 151	12 103 056
		36 800 823	28 947 281
Avantages sociaux futurs	6	4 216 507	4 420 002
Apports reportés afférents aux immobilisations	5	23 545	57 992
		41 040 875	33 425 275
Engagements et éventualités	7 et 8		
Actif net (déficit)		(4 200 329)	(4 403 824)
		36 840 546	29 021 451

Approuvé par le conseil,



Joe Parker, président du conseil d'administration



Kate Fyfe, présidente du comité des finances,
de l'audit et de l'information

**Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à
domicile et en milieu communautaire du Nord-Est**

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023

		2023	2022
	Notes	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Produits			
Financement du Ministère		173 016 385	166 171 077
Santé Ontario - Division Action Cancer		198 717	242 887
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	5	43 779	251 207
Autres produits			
		439 492	669 476
		173 698 373	167 334 647
Charges			
Services impartis aux termes de contrats :			
Services à domicile et en clinique		77 162 882	76 298 329
Services à l'école		1 113 921	607 976
Services de soins de fin de vie		8 439 709	8 943 660
Salaires et charges sociales	6 et 10	65 848 093	62 520 697
Fournitures médicales		9 469 103	9 778 143
Location de matériel médical		3 441 799	3 634 812
Fournitures et charges diverses	12	6 133 825	3 289 183
Bâtiment et terrains		2 045 262	2 010 640
Amortissement des immobilisations	3	43 779	251 207
		173 698 373	167 334 647
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants		-	-
Recouvrement d'avantages sociaux futurs		203 495	129 477
Excédent des produits sur les charges		203 495	129 477

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est,
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à
domicile et en milieu communautaire du Nord-Est**

État de l'évolution de l'actif net (du déficit)

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Fonds non affectés	Avantages sociaux	Fonds grevés d'une affectation interne	Total 2023	Total 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net (déficit), au début de l'exercice	—	(4 420 002)	16 178	(4 403 824)	(4 533 301)
Excédent des produits sur les charges	203 495	—	—	203 495	129 477
Transfert au titre des avantages sociaux	(203 495)	203 495	—	—	—
Actif net (déficit), à la fin de l'exercice	—	(4 216 507)	16 178	(4 200 329)	(4 403 824)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à
domicile et en milieu communautaire du Nord-Est**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	203 495	129 477
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	3 43 779	251 207
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	5 (43 779)	(251 207)
	203 495	129 477
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9 10 183 669	1 546 156
	10 387 164	1 675 633
Activité d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	3 (9 332)	—
Activité de financement		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	5 9 332	—
Augmentation nette de la trésorerie	10 387 164	1 675 633
Trésorerie, au début de l'exercice	23 444 820	21 769 187
Trésorerie, à la fin de l'exercice	33 831 984	23 444 820

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS du Nord-Est », ou le « RLISS ») a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Après la sanction royale de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local, L.O. 2006, chapitre 4* (ancien projet de loi n° 36) le 28 mars 2006, la société a été prorogée en tant que Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est et les lettres patentes délivrées pour constituer la société en vertu de cette loi ont été révoquées.

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté de transfert, entré en vigueur le 21 juin 2017, en vertu de l'article 34.2 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (« LISSL ») et a ordonné le transfert au RLISS du Nord-Est de tous les actifs, passifs, droits et obligations ainsi que de tous les documents connexes du Centre d'accès aux soins communautaires du Nord-Est de même que de la totalité de ses employés et des dossiers, droits et obligations les concernant.

Le 7 mars 2019, les décrets précisant la nomination des membres du conseil d'administration du RLISS du Nord-Est ont été révoqués et les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés conjointement au conseil d'administration du RLISS du Nord-Est. Le conseil d'administration de Santé Ontario a continué de siéger en cette qualité jusqu'au 1^{er} juillet 2021, date à laquelle les membres nouvellement nommés au sein du conseil d'administration du RLISS du Nord-Est sont entrés en fonction.

Le 17 mars 2021, le ministre de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté de transfert en vertu de l'article 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* dans lequel il a ordonné le transfert à Santé Ontario de certains éléments d'actif et de passif de même que de certains droits et de certaines obligations du RLISS du Nord-Est. Les éléments transférés étaient principalement liés à la planification du système de santé ainsi qu'au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes de personnel du RLISS du Nord-Est ont également été transférés à Santé Ontario.

Le 8 juillet 2020, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a reçu la sanction royale. De ce fait, des modifications législatives ont été apportées à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* régissant les soins à domicile et en milieu communautaire, et le Règlement de l'Ontario 187/22, *Services de soins à domicile et en milieu communautaire*, adopté en vertu de cette loi, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2022. De plus, ce même jour, la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* ainsi que ses règlements afférents ont été abrogés et ne sont désormais plus en vigueur.

Le RLISS du Nord-Est agit en tant que mandataire de l'État et ne peut exercer ses pouvoirs qu'à ce titre. Les restrictions imposées au RLISS du Nord-Est en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la LISSL. À titre de mandataire de l'État, le RLISS du Nord-Est est exonéré d'impôt.

Chargé d'assurer la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique, le RLISS du Nord-Est exerce maintenant ses activités sous le nom commercial de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Nord-Est.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Description des activités (suite)

Le mandat du RLISS comprend les attributions suivantes :

Prestation de services communautaires

Ces services comprennent la prestation de services de santé et de services connexes ainsi que de fournitures et d'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité de même que la prestation de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. De plus, son mandat prévoit la gestion du placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement qui comprennent des services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux ainsi que la communication de renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux et la recommandation de ces derniers. Le RLISS du Nord-Est a conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère ») qui établit le cadre des responsabilités et des activités du RLISS du Nord-Est.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les chapitres de la série SP 4200 applicables uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être utilisés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère dont les ressources n'ont pas été utilisées sont comptabilisés dans le montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice.

Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par le gouvernement provincial de l'Ontario en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS ») qui énonce les dispositions budgétaires établies par le Ministère. Les états financiers reflètent les modalités de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser le paiement de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les états financiers du RLISS comprennent les fonds de fonctionnement du RLISS prévus dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS conformément aux modifications apportées aux lettres de financement du Ministère.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à
domicile et en milieu communautaire du Nord-Est**

Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui ont une incidence sur la durée de vie estimative d'une immobilisation sont portées à l'actif.

Le tableau suivant présente l'amortissement des immobilisations selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative :

Matériel informatique et logiciels	3 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Matériel médical	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service en cours d'exercice, l'amortissement n'est calculé que pour la moitié d'un exercice.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés pour être amortis en résultat au même rythme que les immobilisations en cause.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à la valeur de recouvrement nette et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

Le RLISS comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et de congés de maladie à mesure que les employés fournissent les services nécessaires ouvrant droit aux avantages. Le calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est fondé sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui tient compte de la meilleure estimation de la direction quant aux échelles salariales futures, à l'augmentation des autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels). En vertu de cette méthode, le coût des avantages est comptabilisé sur la durée moyenne estimative de la carrière active du groupe d'employés.

Les gains et les pertes actuariels liés à l'obligation au titre des prestations constituées découlent des écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent des gains et des pertes actuariels futurs sera amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés (de 7,4 à 11,6 années). La plus récente évaluation actuarielle du régime d'avantages sociaux et de congés de maladie a été réalisée le 31 mars 2021 et a fait l'objet d'une extrapolation au 31 mars 2023.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à
domicile et en milieu communautaire du Nord-Est**

Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

La quasi-totalité des employés du RLISS est admissible au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite contributif à employeurs multiples dont les prestations sont déterminées en fonction des salaires moyens de fin de carrière. La méthode comptable utilisée pour les régimes à cotisations déterminées est appliquée par le HOOPP étant donné que le RLISS ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la méthode comptable pour les régimes à prestations déterminées.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés dans les produits et les charges au cours de l'exercice visé. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations, certaines charges courues et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2023	Valeur comptable nette 2022
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels	1 237 908	1 228 276	9 632	26 427
Mobilier et matériel	494 224	492 886	1 338	4 015
Équipement médical	324 505	311 930	12 575	27 550
Améliorations locatives	3 187 686	3 187 686	-	-
	5 244 323	5 220 778	23 545	57 992

**Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à
domicile et en milieu communautaire du Nord-Est**

Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Montant à verser au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Le Ministère exige que tout déficit accumulé soit comblé par le RLISS en générant un excédent égal au déficit au cours de l'exercice suivant. Tous les revenus d'intérêts touchés par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau suivant présente les détails du montant à verser au Ministère au 31 mars :

	2023	2022
	\$	\$
Montant à verser au Ministère, au début de l'exercice	12 103 056	10 345 467
Financement remboursé au Ministère	-	(2 152 934)
Financement à rembourser au Ministère relatif aux activités de l'exercice courant	8 064 278	3 762 558
Revenus d'intérêts pour l'exercice courant	1 019 817	147 965
Montant à verser au Ministère, à la fin de l'exercice	21 187 151	12 103 056

5. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que les immobilisations en cause. Le tableau suivant présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations :

	2023	2022
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	57 992	309 199
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	9 332	-
Amortissement pour l'exercice	(43 779)	(251 207)
Solde, à la fin de l'exercice	23 545	57 992

6. Avantages sociaux futurs

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est prévoit le remboursement de frais médicaux et de certains frais liés à l'assurance vie de certains employés à la retraite, dans la mesure où certaines conditions sont remplies. Le RLISS prévoit le versement de 50 % des congés de maladie accumulés, mais non utilisés, à certains employés au moment de leur départ à la retraite, dans la mesure où certaines conditions sont remplies. Le RLISS offre des prestations constituées qui ne s'acquiescent pas, mais qui s'accumulent au nom des employés. Un calcul actuariel a été effectué pour déterminer le passif au titre des avantages sociaux futurs qui figure dans les présents états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à
domicile et en milieu communautaire du Nord-Est**

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses significatives utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Congés de maladie acquis et non acquis	Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi
Taux d'actualisation	4,04 %	4,04 %
Taux de croissance de la rémunération	4 %	4 %
Taux de croissance hypothétique du coût des soins de santé		6 % tendant à diminuer à 4,5 % sur une période de 8 ans

Le tableau suivant présente les régimes d'avantages du RLISS dans l'ensemble :

	Congés de maladie acquis et non acquis \$	Autres avantages sociaux futurs \$	Total \$
Solde, au début de l'exercice	2 724 375	1 695 627	4 420 002
Coût des avantages	138 582	40 067	178 649
Charge d'intérêts	93 200	38 642	131 842
Prestations versées	(256 222)	(48 641)	(304 863)
Amortissement des gains actuariels	(50 791)	(158 332)	(209 123)
Passif lié aux avantages sociaux futurs au 31 mars 2023	2 649 144	1 567 363	4 216 507
Obligation	2 405 857	1 015 583	3 421 440
Gains actuariels nets non amortis	243 287	551 780	795 067
Passif lié aux avantages sociaux futurs au 31 mars 2023	2 649 144	1 567 363	4 216 507

Charge au titre des avantages sociaux futurs

	Congés de maladie acquis et non acquis \$	Autres avantages sociaux futurs \$	Total \$
Coût des avantages	138 582	40 067	178 649
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	93 200	38 642	131 842
Charge d'amortissement	(50 791)	(158 332)	(209 123)
Charge au titre des avantages sociaux futurs (recouvrement)	180 991	(79 623)	101 368

**Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à
domicile et en milieu communautaire du Nord-Est**

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Un recouvrement total de 101 368 \$ (2022 — 129 477 \$) est comptabilisé dans l'état des résultats. Le Ministère ne capitalise pas la charge actuarielle complète, mais plutôt les paiements réels versés durant l'exercice. La tranche capitalisée de la charge globale est présentée dans les fonds non affectés. La tranche surcapitalisée est présentée dans les fonds liés aux avantages sociaux comme suit :

	Congés de maladie acquis et non acquis \$	Autres avantages sociaux futurs \$	Total \$
Coût des avantages	180 991	79 623	101 368
Tranche capitalisée de la charge	(256 222)	(48 641)	(304 863)
Tranche sous-capitalisée (surcapitalisée) de la charge	(75 231)	(128 264)	(203 495)

Les prestations constituées au titre des congés de maladie comprennent les prestations au titre des congés de maladie qui sont accumulées, mais pour lesquelles les droits ne sont pas acquis. Ces ajustements ne sont pas capitalisés par le Ministère.

7. Engagements

Le tableau suivant présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation jusqu'en 2026.

	\$
2024	765 276
2025	358 645
2026	144 681
	1 268 602

8. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses réclamations en raison de la nature de ses activités et des griefs déposés par différents syndicats. La direction a comptabilisé un montant qui correspond à la meilleure estimation quant à l'issue de ces réclamations dans les présents états financiers.

Le RLISS est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), qui assure collectivement les risques d'assurance responsabilité de ses membres. Les membres paient des primes annuelles qui sont établies selon une évaluation actuarielle. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une nouvelle cotisation à l'égard de pertes subies, s'il y a lieu, par le groupe au cours des années pendant lesquelles ils en étaient membres, et ces pertes peuvent être importantes. Aucune nouvelle cotisation n'a été établie au 31 mars 2023.

Si de telles cotisations devaient engendrer des revenus ou des coûts supplémentaires, la différence serait comptabilisée dans l'exercice au cours duquel un règlement a été conclu.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à
domicile et en milieu communautaire du Nord-Est**

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2023	2022
	\$	\$
Montants à recevoir du Ministère	2 122 877	(2 839 577)
Débiteurs	(626 262)	110 408
Charges payées d'avance	1 037 007	72 721
Créditeurs et charges à payer	(1 230 553)	2 574 492
Montant à verser au Ministère	9 084 095	1 757 589
Avantages sociaux futurs	(203 495)	(129 477)
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10 183 669	1 546 156

10. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime à employeurs multiples, pour le compte d'environ 763 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées dans lequel est précisé le montant des prestations de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2023 s'élève à 4 550 362 \$ (2022 – 4 405 731 \$) et est compris dans les salaires et charges sociales à l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle réalisée par le HOOPP au 31 décembre 2022 faisait état d'un actif net disponible pour le régime d'avantages sociaux de 103 674 000 000 \$ et d'obligations au titre du régime de retraite de 92 721 000 000 \$, donnant lieu à un excédent de 10 953 000 000 \$.

11. Risques financiers

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et subisse une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets rigoureux.

12. Soldes des apparentés et opérations entre apparentés

Le RLISS du Nord-Est est apparenté à d'autres RLISS sous contrôle commun du même conseil d'administration et du même chef de la direction. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le RLISS du Nord-Est a assumé au nom de tous les RLISS des dépenses s'élevant à 817 857 \$ (2022 – néant \$). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le RLISS du Nord-Est a engagé des coûts s'élevant à 24 354 \$ (2022 – néant \$) à payer au RLISS du Centre, au RLISS de Champlain et au RLISS du Sud-Ouest dans le cadre d'un recouvrement de coûts partagés. Ces opérations ont été effectuées dans le cadre normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange. Les débiteurs comprennent un montant de 642 876 \$ (2022 – néant \$) à recevoir d'autres RLISS. Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 10 722 \$ (2022 – néant \$) à payer à d'autres RLISS.